

Jean-Louis Flandrin — *Un temps pour embrasser. Aux origines de la morale sexuelle occidentale (VI^e-XI^e siècle)*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1984, 250 p.

Nous connaissons en Jean-Louis Flandrin un remarquable spécialiste des attitudes et mentalités en matière de sexualité, particulièrement à l'époque moderne. Mais, comme Foucault, il a senti le besoin d'aller plus loin dans le passé. Dans *Un temps pour embrasser*, il scrute la doctrine de l'abstinence périodique, ses fondements et ses éventuelles répercussions démographiques aux VI^e-XI^e siècles. C'est avec comme source principale les pénitentiels que Flandrin a travaillé, utilisant en outre des ouvrages ou textes théologiques.

C'était au point de départ un vaste projet : « Je dirai dans un prochain ouvrage, écrit Flandrin, comment la doctrine de la continence périodique s'est transformée entre le XII^e et le XX^e siècle, comment les théologiens en sont venus à abandonner progressivement les interdits du haut Moyen Âge et comment, malgré tout, le concept de continence périodique a survécu avec un contenu radicalement différent. Puis, dans un troisième temps, je chercherai à savoir dans quelle mesure les époux du Moyen Âge et des Temps modernes ont réellement fui les embrassements en des temps déterminés » (6). Au moment où nous écrivons ces lignes — avril 1988 — aucune suite n'est parue. Problèmes — embuches — théoriques ou empiriques?

La doctrine de la continence périodique se développe à compter du VI^e siècle, dans un climat religieux très défavorable aux plaisirs sexuels. Il s'agissait d'interdire aux couples légitimement unis d'entretenir des relations sexuelles à des moments précis, cela pouvant aller jusqu'à 275 jours par année...

On négligera l'aspect démographique de l'ouvrage de Flandrin (chap. II), qui ne peut reposer — l'auteur en est conscient — que sur des hypothèses invérifiables : il cherche à montrer, dans l'absolu, quelles auraient pu être les conséquences de l'abstinence sexuelle sur la fécondité des « couples dévots ».

Plus fondamentales sont les parties de l'ouvrage portant sur l'origine et le fondement de ces interdits. Flandrin les a rangés selon deux catégories, en correspondance avec les périodes où les pénitentiels sanctionnent les relations charnelles dans le couple : celles qui se rapportent à certains états physiologiques de la femme et celles des temps sacrés. S'y ajoutent des raisons générales, par lesquelles notre exposé débutera car elles sont les plus significatives.

L'essentiel, dans les sources de la continence périodique, demeure la dévalorisation du plaisir, la « guerre au plaisir » comme dit Flandrin. Une véritable hystérie s'empare des clercs lorsqu'ils évoquent les commixions de la chair. Pour saint Augustin, par exemple, l'acte sexuel, dans un but procréateur, a été seulement concédé par Dieu (123-24). Pourquoi? À cause du plaisir, « la volupté ne pouvant, quant à elle, en aucune manière être sans faute » dit Grégoire le Grand (126). Nous devons d'ailleurs nous interroger sur le pourquoi d'une attitude aussi restrictive des clercs à propos de la sexualité humaine. La tradition antique a sans doute été exacerbée par la position de l'Église, qui tente alors d'imposer le célibat aux prêtres. En essayant de convaincre les autres que la sexualité est un mal, n'est-ce pas sur *lui-même* d'abord que le clerc travaille?

Mais qu'il s'agisse du temps des règles ou celui du carême, du vendredi ou du dimanche, tout, au fond, n'est que prétexte pour empêcher le couple chrétien d'entretenir des relations sexuelles approfondies et régulières. Nous savons déjà que pour saint Jérôme l'adultère est *aussi* l'amoureux trop ardent de sa femme. Et là-dessus l'hypothèse de Flandrin est intéressante : à une époque où la notion de mariage n'est pas aussi claire qu'elle le deviendra, ce qui distinguerait l'union conjugale de la fornication, le licite de l'illicite, ce sont non seulement les rites nuptiaux, mais l'exercice de la continence périodique (117-19).

Il n'est pas inutile, pourtant, de suivre avec Flandrin les motivations plus précises de l'abstinence sexuelle périodique. À propos de la physiologie féminine, nous sommes en présence de la notion de pureté. Celle-ci et son envers — l'impureté — est non seulement spirituelle, mais physique. Par exemple : si on exige la continence lors de la menstrue et après l'accouchement, c'est

à cause de l'écoulement du sang. *Le sang est impur*. Il y a une psychose du sang qui est très ancienne et qui perdurera (voir les exemples in P. Camporesi, *La chair impassible*, Paris, Flammarion, 1986, 83-84). Saint Jérôme écrit : « Chaque mois les corps lourds et apathiques des femmes sont allégés d'une effusion de sang immonde (...), ce pus vénéreux » (Flandrin, 76). Il reprenait le Lévitique, qui précise : « Lorsqu'une femme a un écoulement de sang et que du sang s'écoule de son corps, elle restera pendant sept jours dans l'impureté de ses règles » (76). Remarquons aussi que c'est *la femme* qui est impure, via ses écoulements. Il n'est pas impossible que cette impureté féminine soit liée à la misogynie, laquelle est avérée pour l'époque (et dans la tradition religieuse) par des nombreux exemples. Souvenons-nous d'Augustin, pour qui le diable est vainqueur là où il trouve une femme (104).

Selon les pénitentiels d'autre part — et toujours en suivant Flandrin — la continence est exigée lors d'une autre période de la condition physiologique féminine : pendant la grossesse. Pour une raison d'abord évidente : si l'acte sexuel est une faute qu'on doit tolérer pour la procréation, il doit cesser une fois celle-ci accomplie; d'autant que la poursuite des relations pourrait mettre en danger croyait-on, la vie de l'embryon. J.L. Flandrin ajoute une autre dimension : la femme enceinte serait, elle aussi, impure; mais, à le lire, cela ne paraît pas évident. On pourrait supposer plutôt qu'elle porte en elle un être non encore baptisé et qui est le fruit de la « faute » — comme dit saint Gérard de Cambrai — charnelle du mariage. C'est en cela qu'elle serait impure.

Enfin, la dernière période type des recommandations d'abstinence est constituée par le calendrier liturgique. L'explication essentielle, ici encore réside dans l'idée que le plaisir est un mal, une souillure telle que l'on doit s'en priver les jours de pénitence et de ... réjouissance! Cette souillure n'est pas uniquement charnelle; elle embrasse la dimension spirituelle et corporelle. Grégoire le Grand écrit : « L'homme qui a couché avec sa propre femme ne doit pas entrer à l'église s'il ne s'est lavé à l'eau, et s'il s'est lavé, il ne doit pas entrer immédiatement » (111).

Cette logique intrinsèque veut que les jours de deuil et de pénitence, comme ceux du carême et les vendredis, ne soient pas entachés par la jouissance sexuelle. D'ailleurs, la continence érotique, pendant ces mêmes jours, devait être accompagnée par le jeûne. Il paraît d'autant plus surprenant que l'abstinence ait été exigée aussi les jours de fête alors qu'il était interdit de jeûner le dimanche et que Pâques pouvait donner lieu à de longues agapes. « Si la continence servait comme le jeûne à manifester le deuil des fidèles, se demande Flandrin, comment pouvait-elle se concilier avec la joie des temps de fête? Si les agapes profanes des jours de fête ne souillaient pas le temps sacré, pourquoi le commerce conjugal le souillait-il? » (108). À cette question, l'auteur répond ainsi : parce que ce commerce sexuel est *impur*. On pourrait dire qu'il l'est dans l'absolu, et « ... il ne semble pas, précise l'auteur d'*Un temps pour s'embrasser*, qu'on ait parlé d'impureté pour désigner d'autres péchés que sexuel » (111). Or, l'impureté est à l'opposé du sacré; ainsi « Lorsqu'un jour sacré survenait, ils (le couple) étaient tenus de participer aux cérémonies du culte et il leur était donc interdit de se rendre impurs » (110), puisque l'accès aux lieux saints n'était généralement pas permis après l'acte charnel.

Cet ouvrage de Flandrin a le mérite de développer un thème foncièrement nouveau au sein de l'historiographie. On aurait tort toutefois de prendre pour acquis le sous-titre (« Aux origines de la morale sexuelle occidentale ») : la doctrine de la continence périodique n'est pas à l'origine de notre morale sexuelle; elle n'en constitue pas le fondement mais, plus modestement une *accentuation* des prescriptions d'ascétisme, avec un développement du thème de l'impureté.

Dans les tomes II et III de son *Histoire de la sexualité* (Paris, Gallimard, 1984), Michel Foucault montrait que la *généalogie* de la morale sexuelle occidentale va bien au-delà des chrétiens : chez les Romains et les Grecs. On trouve dans un texte bien antérieur au VI^e siècle — le *Pédagogue* de saint Clément d'Alexandrie (lequel est mort vers 215) — le corpus essentiel de ladite morale. Dévalorisation du plaisir, idée de nature, fin procréative de l'acte sexuel : « Car la nature nous permet de jouir d'unions légitimes exactement comme de nourritures, dans la mesure où une telle jouissance est appropriée, utile et convenable; c'est-à-dire qu'elle permet le désir aux fins de la procréation ». Monogamie : « Ne semez pas là où vous n'avez pas le désir de récolter, ne touchez à aucune femme

à l'exception de votre épouse, avec laquelle seule il vous est licite de goûter les plaisirs charnels pour avoir des héritiers légitimes. » Condamnation de l'homosexualité : « Mais le principe le plus important à suivre est de ne jamais avoir avec des garçons les rapports sexuels qu'on aurait avec une femme. » (Clément d'Alexandrie cité in J. BOSWELL, *Christianisme, tolérance sexuelle et homosexualité*, Paris, Gallimard, 1985, pp. 449-50).

En fait, la doctrine de la continence périodique est le *reflet* d'une morale déjà existante. Elle n'est pas une cause mais un effet. D'ailleurs, il n'y a guère que le sous-titre — malhabile — qui laisse entendre que cette doctrine aurait pu constituer le fondement même de la morale sexuelle de l'Occident. À l'opposé, Jean-Louis Flandrin est conscient que si, à propos des siècles considérés dans son livre, l'Église chrétienne a exigé de ses fidèles « des prouesses de continence qui semblent n'avoir jamais été égalées dans l'histoire universelle du mariage » (115), elle reprenait pourtant des thèmes fort anciens :

Parce qu'elle pousse à s'accoupler avec n'importe qui, n'importe comment, n'importe où, à n'importe quel moment, la passion est dangereuse pour l'homme et pour la société, écrit-il. C'est ce que les moralistes de l'Antiquité païenne ont tous souligné, et pas seulement les stoiciens. Ils ont tous condamné ce comportement sauvage, irrationnel (...), et ils n'ont admis l'activité sexuelle que réglée, maîtrisée, utile à la société. Pour d'autres raisons (...), mais aussi parce qu'ils ont subi l'influence des moralistes antiques, les chrétiens ont, dans une large mesure, adopté cette vision des choses. Sur ce point, il n'y a pas de rupture entre la morale chrétienne et la morale païenne (116-117).

En guise de conclusion, nous nous pencherons sur la dialectique du prescrit et du vécu, pour employer l'expression de Delumeau. Est-il possible de penser que l'abstinence périodique entra dans les mœurs des couples? Flandrin a exprimé quelques idées en réponse à cette interrogation fondamentale. Il a reconnu d'une part que les campagnes non évangélisées n'ont pas connu la continence périodique. Pour les autres, Flandrin croit que les paysans se sont généralement soumis à cette exigence. Parce que la notion de temps était essentielle pour eux, en accord avec l'adage biblique « Il y a un temps pour embrasser et un temps pour fuir les embrassements » (153-58).

Dans un autre texte, enfin, l'auteur souligne que les hommes d'autrefois auraient accepté le fait que le mariage était voué à la procréation et non à la recherche excessive du plaisir. On établissait par ailleurs une différence importante entre les comportements masculin et féminin, en contradiction avec la doctrine de l'Église. « J'ai le sentiment, précise Flandrin, que la convergence sur le premier point vient de ce que la doctrine traditionnelle de l'Église s'inspirait de la sagesse antique et d'attitudes courantes dans les sociétés non chrétiennes. La divergence sur le second vient peut-être de ce que l'égalité entre l'homme et la femme en matière de sexualité est une invention chrétienne qui contredisait les idées traditionnellement admises dans le monde occidental et n'a d'ailleurs jamais pu s'imposer avant une époque toute récente. » (J.L. FLANDRIN, « La vie sexuelle des gens mariés dans l'ancienne société : de la doctrine de l'Église à la réalité des comportements », dans *Sexualités occidentales* (*Communications*, n° 35), Paris, Seuil, 1982, 113).

À ce propos, nous demeurons hélas dans le domaine du « sentiment ». Cependant, quand on connaît l'état des populations à la fin du Moyen Âge et au début de l'ère moderne — cette ignorance, cet éloignement des préceptes religieux contre lesquels lutteront Réforme et Contre-Réforme et qu'une abondante historiographie (Delumeau notamment), au sujet de laquelle nous n'avons pas à entrer ici dans le détail, illustre fort excellemment — il y a fort à parier, si un jour on pouvait découvrir la vérité, que la marge entre le prescrit de la continence périodique et le vécu de l'intimité charnelle des couples a dû être très importante aux VI^e-XI^e siècles.

C'était toutefois un effort pour faire entrer dans la réalité populaire une partie de la morale sexuelle de l'Église : la fin uniquement procréative de l'acte sexuel.

Yoland Senécal
Université de Montréal